



Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

Ms. Gall. Fol. 194

## Mémoire contenant les raisons du Magistrat Catholique de la Ville de Colmar contre la prétention des Luthériens de la même ville

II + 46 ff. + II · 357 x 225 mm. · 1840 · Colmar

Manuscrit en bon état · Cahiers :  $1 \text{ XXIII}^{46}$  · Foliotation postérieure, au crayon · Réglure au crayon : (230-290 mm.) x (168-174 mm.). Longues lignes. Justification : (235-305 mm.) x (165-180 mm.) ; 31-33 lignes écrites · Une seule main. Notes du copiste dans les marges extérieure et intérieure · Pages blanches :  $1r^{\circ}$ - $v^{\circ}$ ,  $2v^{\circ}$ ,  $36v^{\circ}$ - $46v^{\circ}$ .

Demi-reliure en maroquin rouge (368 x 238 mm.), les plats en papier marbré; 3 nerfs plats; ais en carton; au dos, titre en lettres dorées : *MÉMOIRE POUR LE MAGISTRAT DE COLMAR CONTRE LES LUTHÉRIENS*; les contre-plats et les gardes volantes I et IV en papier blanc; les gardes volantes II et III en papier gris-bleu. Ce n'est pas la reliure originale. Avant, le manuscrit était relié dans une couverture souple : les actuelles gardes volantes II et III. Au recto du plat initial de cette couverture provisoire (auj. la garde volante II), une main différente de celle du copiste a inscrit le titre de l'ouvrage. De plus, le recto du premier feuillet et le verso du dernier sont plus salis que les autres feuillets, ce qui semble prouver que, pendant un certain temps, le manuscrit était conservé sans reliure. Le papier marbré couvrant les plats de la reliure rigide, est un papier agate reproduit par Wolfe (pl. XXI, spécimen 6), en usage au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est donc une reliure faite au début de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, mais avant l'année 1867. On l'a exécutée lors du dépôt du manuscrit dans la collection de Charles Gérard (de Colmar).

Le manuscrit a été exécuté en Alsace, à Colmar, en 1840 – cf. l'indication de lieu et de date, apposée, par la main du texte, au fol. 2r°: *Colmar le 17. Décembre 1840*. Son premier possesseur attesté était Gerardus Columbariensis. Or, au contre-plat initial, est accolée une pièce de provenance, en papier blanc (58 x 53 mm.), contenant l'emblème des rois de Prusse, avec inscription: *BIBLIOTHECA REGIA BEROLINENSIS. / DONO / WILHELMI / REGIS AUGUSTISSIMI / D. XVIII. IUN. A. MDCCCLXVII. / EX BIBLIOTHECA ALSATICA / D. GERARDI / COLUMBARIENSIS.* Pour le même ex-libris, cf. les ms. gall. fol. 192, 193 et les mss. gall. quart. 97-100 et 102. Sur Charles Gérard (1814-1877), littérateur, homme politique et avocat de Colmar, cf. Edouard Sitzmann, « Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace », tome I, Editions du Palais Royal, Paris 1973 [réimpression], pp. 584-585. En 1867, Guillaume I<sup>er</sup> (1797-1888) devient propriétaire d'une partie de cette collection et la cède tout de suite à la Königliche Bibliothek de Berlin. A la Staatsbibliothek zu Berlin Preussischer Kulturbesitz, on trouve le catalogue manuscrit de la bibliothèque de Charles Gérard : le ms. Cat A





Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

464/35. La cote d'acquisition fait défaut dans le ms. gall. fol. 194, pourtant il est à noter qu'il a été inscrit au registre des acquisitions sous le numéro Acc. Gér. 865, précisément en l'année 1867, et avec indication de provenance : « Elsässische Büchersammlung d. Advocaten [Charles] Gérard ». Sur le plat initial, une pièce de cuir rouge avec la cote actuelle estampée en or : *Ms. gall. fol. 194* ; à la garde collée initiale, la cote actuelle ; (2v°) estampille de la Königliche Bibliothek de Berlin.

Anonyme: Memoire contenant les raisons du Magistrat Catholique de la Ville de COLMAR CONTRE LA PRETENTION DES LUTHERIENS DE LA MESME VILLE. (3r°-10v°) Première partie. > Mémoire des Magistrats Catholiques de Colmar. Première partie. < Comme les Magistrats et Bourgeois de la Confession d'Augsbourg de Colmar font tout leur possible ... -... l'objection qu'ils tirent de ce traité n'a ni force ni application au sujet dont est question. (11r°-21v°) Seconde partie. > Seconde Partie < Le traité d'Osnabruck pour le fait de la relligion et ce qui y a rapport concernent ... - ... qui sont convenus ingénuement qu'ils n'avaient pas besoin du choeur dont est question. La page de titre (fol. 2r°) fournit les renseignements sur le contenu du texte : La première partie déduira ce qui s'est passé avant et depuis l'hérésie introduite dans Colmar. La seconde partie rapportera les raisons de droit que chacun peut avoir en se fondant sur les traitez de paciffication et de Westphalie. Suivent les annexes (fol. 21v°-36r°) contenant principalement les extraits de divers documents cités pour appuyer les arguments présentés dans le mémoire. Comme les copies des extraits en question font intégralement partie du mémoire, il n'est pas pertinent de chercher les éditions et les autres manuscrits pour chaque texte séparément. > Cy après suivent les divers justiffications dont on a parlé dans le mémoire < Extractus ex historia sub hoc titulo : Samuelis Buttendorff commentariorum ... - ... et considérés en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 10<sup>e</sup> jour d'octobre anno 1680 Signé Louis. Texte inédit, paraît-il. Pour ce qui est d'autres manuscrits contenant le même mémoire, celui-ci est transmis par le ms. 100<sup>b</sup> de la Bibliothèque de la ville de Strasbourg, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle (cf. Rodolphe Reuss, « Catalogue des manuscrits alsatiques de la ville de Strasbourg », in « Revue d'Alsace », nouvelle série, tome 11e, tome XLVIIIe de la collection, Neuilly-sur-Seine – Belfort 1897, pp. 5-31; ici pp. 14-15). Aujourd'hui, le manuscrit porte une cote nouvelle et il est disponible à la Médiathèque André Malraux à Strasbourg : le ms. 935. Au niveau textuel les deux





Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

témoins sont très proches, mais le manuscrit de Strasbourg est plus ancien. En collationnant l'un à l'autre, on constate que les ressemblances textuelles et paléographiques entre les deux sont telles qu'il est possible que le ms. gall. fol. 194 ait été copié sur le manuscrit de Strasbourg : il reproduit non seulement les formes et les graphies archaïques de celui-ci, mais aussi sa ponctuation, et tout ceci principalement dans la partie initiale, ensuite le copiste est lassé de cette minutie et on voit quelques écarts de détail, mais il reste fidèle au côté textuel. Dans le cas où le manuscrit de Cracovie aurait été copié sur un modèle qui existe toujours, sa valeur textuelle serait nulle. Sur le ms. gall. fol. 194 v. Lemm, p. 12 – P. Tylus, « Alsatian manuscripts in the Berlin Collection of the Jagiellonian Library », in « Fibula » 2/2010 (5), pp. 52-57.